Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9870376
Centre d'intérêt: 751

Le Français à l'école : plan d'action. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, [1988?].
27 p. ; 26 cm.

Code: 55-1482 ; 6889-049.

ISBN 2-550-14239-X

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province) Ministère de l'éducation

Descripteur(s): Français (Langue) * Langue maternelle * Qualité de la langue * Rôle de l'école * Rôle de la commission scolaire * Rôle du gouvernement * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Depuis quelques années, le débat public sur l'école gravite de plus en plus autour de la qualité des apprentissages. Considérant que la maîtrise de la langue est la pierre d'assise de tous les autres apprentissages, le MEQ a maintes fois affirmé sa volonté de situer l'enseignement du français, langue maternelle, au premier rang des priorités gouvernementales en éducation. Par ce Plan d'action, le MEQ invite les milieux d'enseignement à une action concertée; il propose certaines orientations en vue de cette action; il définit enfin les moyens qu'il entend mettre en oeuvre pour que les élèves acquièrent à l'école une maîtrise plus solide de leur langue maternelle. Le MEQ s'inspire largement des observations et des propositions recueillies lors de la consultation du printemps 1987, de même que des avis du Conseil de la langue française et du Conseil de l'éducation, ainsi que des conclusions de nombreux travaux. Le Plan comprend trois parties: l'action de l'école, l'action des commissions scolaires et l'action du MEQ.

Type de document: e

EDUQ 8870376

LE FRANÇAIS À L'ÉCOLE

Plan d'action

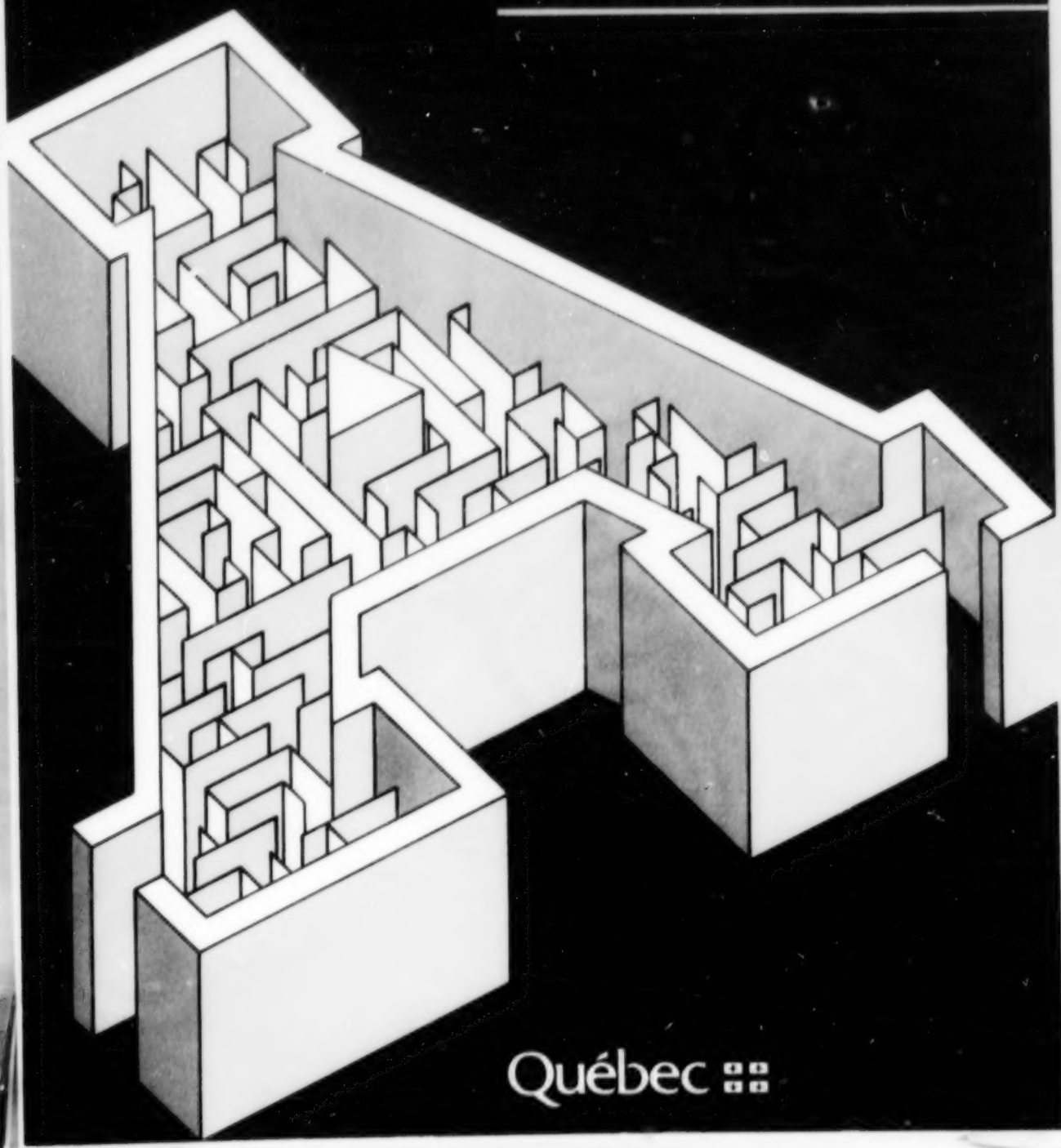

Québec

EDUQ 8870376

LE FRANÇAIS À L'ÉCOLE

Plan d'action

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

ISBN 2-550-14239-X

Dépôt légal — Deuxième trimestre 1988
Bibliothèque nationale du Québec

Table des matières

	Page
Introduction	7
1. L'action de l'école	9
1.1 L'enseignement du français	9
1.1.1 La lecture	9
1.1.2 L'écriture	9
1.2 L'enseignement des autres matières	10
1.3 L'évaluation, le soutien et la récupération	10
1.4 La direction de l'école	11
1.5 La collaboration entre l'école et les parents	12
2. L'action des commissions scolaires	13
2.1 Les programmes d'études	13
2.2 L'évaluation des apprentissages	13
2.3 Le recrutement et le perfectionnement du personnel	13
2.4 Le matériel didactique	14
2.4.1 L'acquisition de matériel didactique	14
2.4.2 L'élaboration de matériel didactique	14
2.5 Les services aux adultes	14
2.6 Les services aux allophones et aux milieux économiquement défavorisés	15
3. L'action du ministère de l'Éducation	17
3.1 Les programmes d'études	17
3.1.1 L'information sur les programmes	17
3.1.2 La définition des objectifs	18
3.2 Le matériel didactique	18
3.2.1 Les dictionnaires et les grammaires	18
3.2.2 Les bibliothèques scolaires	19
3.3 L'évaluation	19
3.3.1 L'évaluation formative des apprentissages	20
3.3.2 L'évaluation sommative des apprentissages	20
3.3.3 La précision des seuils de réussite	21
3.3.4 La participation des enseignants et des enseignantes des autres matières	21
3.3.5 L'évaluation des programmes d'études	21
3.4 La formation initiale et le perfectionnement des enseignants et des enseignantes	22
3.4.1 La formation initiale	22
3.4.2 Le perfectionnement	22
3.5 La recherche	23
3.6 La récompense de l'excellence	24
3.6.1 La reconnaissance publique des meilleures performances	24
3.6.2 Le rôle des médias	24
Conclusion	27

Introduction

Depuis quelques années, le débat public sur l'école gravite de plus en plus autour de la qualité des apprentissages. Considérant que la maîtrise de la langue est la pierre d'assise de tous les autres apprentissages, le ministre de l'Éducation a maintes fois affirmé sa volonté de situer l'enseignement du français, langue maternelle, au premier rang des priorités gouvernementales en éducation. Par ce Plan, le Ministère invite les milieux de l'enseignement à une action concertée; il propose certaines orientations en vue de cette action; il définit enfin les moyens qu'il entend mettre en oeuvre pour que les élèves acquièrent à l'école une maîtrise plus solide de leur langue maternelle.

Les problèmes liés à l'enseignement du français sont multiples et complexes. Ils ont donné lieu à de nombreux travaux d'étude et d'analyse, en particulier dans les universités. Le Conseil de la langue française rendait public, en septembre dernier, un rapport décrivant la situation de l'enseignement du français et comprenant une série de recommandations à l'intention du gouvernement. Peu après, le Conseil supérieur de l'éducation proposait, dans un avis sur la qualité du français à l'école, huit chantiers prioritaires: des situations d'apprentissage signifiantes; une interaction féconde entre le français et les autres matières; des pratiques et des outils d'évaluation adéquats; un matériel pédagogique pertinent et de qualité; une « mission de lecture » pour chaque école; un perfectionnement adapté aux besoins des enseignants de français; des recherches pédagogiques appliquées; un soutien particulier à des populations plus exposées.

À la suite des résultats insatisfaisants obtenus par les élèves dans une épreuve de français écrit introduite en mai 1986 en cinquième secondaire, le Ministre engageait au printemps de 1987 une consultation auprès des milieux de l'éducation afin de connaître leur avis sur les causes du problème et les solutions possibles.

Toutes ces démarches conduisent à une même conclusion: il faut passer à l'action. Il ne suffit pas d'observer simplement que l'apprentissage de la langue maternelle connaît une crise partout dans la francophonie, voire dans le monde occidental. Il importe de s'appliquer à redresser la situation. C'est cette volonté déterminée, largement partagée, d'améliorer l'apprentissage de la langue qui inspire le Plan d'action.

Certes, les effets ne peuvent être instantanés: s'attendre à une amélioration spectaculaire des résultats des élèves en quelques mois serait illusoire, d'autant que l'école ne peut seule corriger une situation dont les causes débordent largement le cadre de son action. De plus, l'objectif est de renforcer la qualité de l'éducation dans un souci de développement intégral de la personne: les progrès dans cette visée ne s'accompliront que patiemment et graduellement.

Le redressement, déjà, est amorcé. Maintes écoles et commissions scolaires ont adopté des plans et des mesures d'amélioration de la qualité du français écrit et parlé chez leurs élèves. Il faut avant tout reconnaître le bien-fondé de ces initiatives et demeurer confiant dans la compétence et l'engagement des enseignants et des enseignantes au premier chef. Le Plan d'action entend prendre appui sur les démarches ainsi entreprises dans nombre de milieux et indiquer des orientations pour l'action que tous les intervenants brûlent de mettre en oeuvre.

Cette mobilisation s'étend à l'ensemble des partenaires et des agents du système scolaire. Les établissements d'enseignement privé y ont part: ils se sont également engagés dans des réalisations et trouveront dans le Plan d'action des orientations en vue de la poursuite de leurs efforts. La collaboration des organismes regroupant les commissions scolaires, les administrateurs et administratrices, les directeurs et directrices d'école, les enseignants et enseignantes ainsi que les parents d'élèves est également requise: l'organisation de certaines activités est déjà la manifestation concrète d'un engagement envers l'amélioration de la qualité du français à l'école, engagement que le Plan d'action continue de solliciter de leur part.

Le Ministère s'inspire largement des observations et des propositions recueillies lors de la consultation du printemps 1987, de même que des avis des grands Conseils et des conclusions de nombreux travaux. Toutefois, les mesures retenues ne peuvent seules épuiser tout le champ du souhaitable: elles laissent place à la diversité des situations et des approches locales.

Le Plan se veut réaliste. Il ne prétend pas régler tous les problèmes en même temps. Il tient compte à la fois des réalisations des milieux et de maintes contraintes qu'on ne saurait modifier à brève échéance. Ainsi, le Plan ne propose pas un réaménagement de la grille-horaire; il ne propose pas, non plus, d'augmenter le temps alloué à l'enseignement du français, car ces questions devront être examinées à un autre niveau. Le Plan invite en conséquence les intervenants à exploiter la grille-horaire avec plus de rigueur et d'efficacité; il préconise de même, en ce qui concerne les ressources humaines, non pas de les accroître, mais de chercher à mieux les déployer.

Le moment est venu d'agir. Les conclusions de la recherche, aussi bien que les résultats des élèves aux examens, démontrent assez que les faiblesses les plus communes se trouvent en orthographe et en grammaire. C'est là qu'il convient de porter l'action en priorité, sans négliger les autres aspects de l'enseignement du français au primaire et au secondaire.

Le Plan comprend trois parties: l'action de l'école, l'action des commissions scolaires et l'action du ministère de l'Éducation.

1. L'action de l'école

Dans le système scolaire, l'école est le lieu premier de l'apprentissage du français. Les autres composantes du système doivent sans cesse se le rappeler. On n'affirmera jamais trop l'importance de l'action du personnel enseignant en contact quotidien avec les élèves. En ce sens, le succès de toute entreprise d'amélioration de la qualité du français repose en premier lieu sur l'école.

Le Plan ministériel arrive après bien des plans locaux, adoptés par des écoles alarmées de l'état de la langue chez leurs élèves. Il est heureux et normal que des initiatives aient surgi d'abord du lieu même où se joue l'apprentissage de la langue.

Le ministère de l'Éducation reconnaît la valeur irremplaçable de ces efforts issus de l'initiative des milieux scolaires. Il engage les écoles qui ne l'ont pas encore fait à se doter de leur propre plan d'action.

1.1 L'enseignement du français

La consultation ministérielle a clairement montré que les critiques formulées à l'égard de l'enseignement du français touchent principalement l'écriture et la lecture. Tout en confirmant la nécessité de consolider ce qui se fait déjà en matière d'expression et de compréhension orale, il convient donc d'intervenir de façon plus particulière pour cultiver chez les élèves l'aptitude à lire et à écrire.

1.1.1 La lecture

Dès le début de l'enseignement primaire, il faut habituer les élèves à la lecture, voie privilégiée de toute connaissance solide et durable. Il faut ensuite que se développe l'aisance à lire et à comprendre ce qui est lu. La pratique de la lecture demeure le moyen obligé.

Malheureusement, les élèves lisent peu. Quand ils lisent, leur préférence se porte sur les journaux et les revues. Il importe qu'ils étendent et enrichissent leurs lectures, en y consacrant plus de temps et en diversifiant leurs choix. Le développement de l'habileté à lire entraînera le goût de lire. Les lectures faciliteront les apprentissages dans toutes les matières, élargiront les connaissances de l'entourage, de l'environnement, du monde.

L'apprentissage de la lecture s'effectue surtout en classe de français. Il reste vrai, néanmoins, que de susciter et de cultiver le goût de lire exigent la collaboration d'abord des enseignants et des enseignantes, également des parents et des responsables des bibliothèques scolaires. Rendre des livres disponibles ne constitue qu'un premier pas. Pour gagner et nourrir l'intérêt des élèves, l'initiation et l'animation sont nécessaires. Divers moyens se présentent. Des exemples tirés de plans d'action locaux en témoignent: périodes collectives de lecture en classe ou à la bibliothèque, expositions de livres, utilisation du journal en classe, fréquentation de la bibliothèque de l'école et de la bibliothèque municipale, cercles littéraires, rencontres avec des auteurs, animation des élèves plus jeunes par les plus âgés.

1.1.2 L'écriture

Lire apprend à écrire. Mais écrire s'apprend inéluctablement par l'exercice d'écrire. Pour former les élèves à l'écriture, il faut multiplier les situations qui les amènent à rédiger des textes. Il importe que ces situations leur servent à acquérir des connaissances sûres et claires de l'orthographe et des fondements grammaticaux. Elles doivent rendre familiers la grammaire et le dictionnaire.

Encore là, les plans locaux regorgent de suggestions d'activités à l'appui des programmes d'études: correspondance scolaire, ateliers d'écriture, rédaction de journaux de classe, pratique du traitement de textes informatisé, introduction dans les épreuves de questions exigeant des réponses développées, concours littéraires. . .

La diffusion de textes des élèves comporte un effet certain d'entrainement et d'encouragement. Ainsi, des expositions, des publications ou l'envoi de travaux aux parents offrent autant de moyens de développer chez les élèves le goût du travail bien fait.

Des stratégies visant à développer chez les élèves le goût et l'habitude d'une langue écrite correcte peuvent également être signalées: référence au dictionnaire et à la grammaire, affichage dans la classe et dans l'école d'éléments orthographiques et grammaticaux, recours à des jeux et à des exercices structurés pour l'acquisition de connaissances et de techniques, dictées, concours d'épellation. . .

En outre, il n'est pas toujours requis, pour que les élèves s'exercent à écrire, d'exiger d'eux de longues rédactions alourdissant les travaux de correction. Bien des façons de faire qui entrainent de courts écrits peuvent être mises à profit.

1.2 L'enseignement des autres matières

La responsabilité de l'apprentissage du français chez les élèves ne repose pas exclusivement sur les épaules des enseignants et enseignantes de français. Il appartient à l'ensemble du personnel enseignant de donner l'exemple d'une langue écrite et parlée de qualité, aussi bien que de placer fréquemment les élèves en situation de manier l'écriture. Ce souci de rigueur s'inscrira dans la visée plus large de l'affermissement des apprentissages fondamentaux dont l'école, dans son entier, assure la responsabilité.

Les manières de prendre en compte la qualité du français dans toutes les matières peuvent varier d'une école à l'autre, mais le principe demeure: éviter que les élèves n'associent qu'au seul cours de français la nécessité d'écrire et de s'exprimer correctement. Pour ce faire, il importe que l'ensemble du personnel enseignant, tant au primaire qu'au secondaire, se préoccupe de la qualité du français dans toutes les matières.

Ainsi, les écoles de quelque trente commissions scolaires ont déjà inclus dans leurs plans d'action des mesures diverses visant à tenir compte de la qualité du français dans tous les travaux des élèves. Certaines ne font que relever les fautes, d'autres les relèvent et les corrigent, d'autres en outre soustraient ou ajoutent des points. Les plans d'action qui seront encore élaborés pourront trouver une inspiration utile dans ces expériences.

Au delà des activités d'enseignement et d'apprentissage, l'ensemble de la vie scolaire et des communications foisonnantes qu'elle suscite tant au sein de l'école que dans les rapports avec l'extérieur offre le terrain tout indiqué de l'usage simple et familier d'une langue correcte, voire belle, claire et agréable.

1.3 L'évaluation, le soutien et la récupération

Les élèves ne progressent pas tous au même rythme, ni ne rencontrent les mêmes difficultés. Afin d'éviter que certains ne prennent des retards indus et difficiles à combler, l'école doit se préoccuper constamment du progrès des apprentissages et se doter des moyens nécessaires pour intervenir lorsque des besoins de soutien ou de récupération se manifestent.

Les mesures appliquées s'avéreront d'autant plus efficaces que leur mise en oeuvre interviendra dès l'apparition des premiers signes de retard. Pour cette raison, il importe d'accorder une place de choix à l'évaluation formative, tout comme il convient d'administrer des examens à la fin de chaque année et à la fin de chaque cycle.

Pour ce faire, les enseignants et les enseignantes doivent disposer des instruments de diagnostic nécessaires. En les utilisant de manière soutenue, ils peuvent intervenir de façon efficace, dans leur classe même, avant que les élèves n'accumulent de graves retards.

Malgré tous les efforts du personnel enseignant dans le cadre des classes ordinaires, des élèves continuent d'accuser des retards, en français comme en d'autres matières. Ces retards exigent des interventions particulières. Le Ministère invite les écoles à ne pas négliger la voie de ces interventions. Elles doivent s'assurer que, rapidement, les diagnostics de retard scolaire soient établis. Par la suite, elles doivent chercher à offrir les mesures appropriées de soutien et de récupération.

Dans leurs plans d'action, des écoles présentent plusieurs mesures qui peuvent faciliter cette pédagogie particulière. Il s'agit tantôt de cours supplémentaires en dehors des heures normales de classe — cours d'été, cours à l'heure du dîner, etc. —, tantôt de travaux à l'aide de logiciels de correction orthographique, tantôt encore d'activités de soutien à domicile avec l'aide des parents.

Enfin, il peut être bénéfique, pour un élève qui a pris trop de retard en français, de redoubler. Dans certains cas, cette mesure vaut sans doute mieux que le passage dans la classe supérieure, au risque que ne s'aggrave le problème en remettant à plus tard le soin d'y porter remède.

1.4 La direction de l'école

L'école doit offrir les conditions propices à un enseignement de qualité. Cela suppose que les enseignants et les enseignantes ont une bonne connaissance des programmes et qu'ils utilisent des méthodes efficaces pour atteindre leurs objectifs. Cela suppose également que l'évaluation des apprentissages se pratique de façon adéquate et que les décisions quant à la progression des élèves prennent appui sur les résultats de cette évaluation. Enfin, l'école doit pouvoir dispenser des services de récupération aux élèves qui en ont besoin.

Il appartient à la direction de l'école d'assurer ces conditions favorables, non seulement par son rôle administratif, mais également par un rôle proprement pédagogique exercé de manière attentive, soutenue et créatrice. Il incombe à la direction de l'école de planifier les activités éducatives de l'école, d'en évaluer la qualité, d'en guider le développement. Il importe que les directeurs et les directrices assument pleinement leur responsabilité en ce domaine et créent de ce fait, dans leur établissement, un climat favorable à l'amélioration durable de la qualité du français, comme de l'éducation dans son ensemble.

En concertation avec les associations de cadres scolaires, le Ministère offre à compter de cette année un programme de perfectionnement sur la dimension du rôle de cadre scolaire et de directeur ou de directrice d'école qui s'applique, non seulement au plan strictement administratif, mais également au plan proprement pédagogique, à l'encadrement des activités éducatives de l'école. Plus de mille cinq cents personnes se sont déjà inscrites à ce programme. C'est là une initiative première qu'il faudra poursuivre, en l'ajustant aux besoins qui se préciseront.

1.5 La collaboration entre l'école et les parents

Dans l'apprentissage de la langue, l'école prend le relais de la famille. Mais celle-ci conserve sa fonction éducative primordiale. Les parents ne peuvent se départir de leur responsabilité déterminante quant à la maîtrise de la langue à laquelle parviendront leurs enfants. Non seulement faut-il veiller à ne pas défaire à la maison ce qui s'acquiert à l'école, mais il importe que la famille interagisse avec l'école pour que passent dans la vie, se déploient et s'enrichissent les apprentissages scolaires.

Selon cette perspective, l'école pourra chercher à soutenir les parents dans leur action auprès de leurs enfants. Elle s'efforcera de les associer à son action propre, en se tenant à leur écoute, en suscitant leur participation à la vie scolaire et aux entreprises d'amélioration de la qualité de la langue, particulièrement par la voie du comité d'école, en veillant à les informer des mesures adoptées. Des écoles convoquent des réunions de parents, diffusent des documents, font connaître les programmes de français, les méthodes d'enseignement et le bulletin descriptif, formulent des attentes à l'égard de la famille ou suggèrent des activités complémentaires. Le Ministère a publié à l'intention des parents d'élèves deux Cahiers de renseignements, l'un sur l'enseignement primaire, l'autre sur l'enseignement secondaire, qui peuvent être utiles à cet égard.

Des contacts directs doivent souvent s'établir entre l'école et la famille de l'élève. Si des difficultés particulières se manifestent chez un élève au cours des apprentissages, la concertation entre l'école et les parents s'imposera. La rapidité de l'intervention contribuera grandement à son efficacité en prévenant l'accumulation de retards et l'aggravation des difficultés.

2. L'action des commissions scolaires

La position charnière qu'elles occupent entre le ministère de l'Éducation et les écoles, leur proximité des populations auxquelles elles appartiennent confèrent une responsabilité majeure aux commissions scolaires en particulier à l'égard de l'apprentissage du français chez les élèves. La situation observée dans le domaine de la langue les presse de rendre prioritaire dans l'ensemble de leur action l'amélioration de la qualité du français, s'agissant des orientations pédagogiques données aux écoles, du recrutement ou du perfectionnement du personnel, de leurs communications ou de leurs publications, aussi bien que de l'attribution des ressources matérielles et financières. Il incombe aux commissions scolaires de soutenir les écoles et leurs agents dans les efforts et les initiatives qu'ils déploient.

Les plans et les mesures déjà mis en oeuvre par plusieurs commissions scolaires montrent qu'elles sont appelées à jouer un rôle décisif dans l'action qui s'engage dans tout le Québec.

2.1 Les programmes d'études

Il appartient aux commissions scolaires de vérifier la connaissance que possède le personnel enseignant des programmes de français et d'apporter, s'il y a lieu, les correctifs nécessaires. Il leur appartient également de s'assurer que les enseignants et les enseignantes de français disposent des instruments pédagogiques requis — manuels, guides. . . — pour dispenser leur enseignement et pour se tenir à jour dans leur matière et dans les programmes.

Selon les plans d'action des commissions scolaires, une appropriation de plus en plus complète des programmes de français s'effectue présentement.

2.2 L'évaluation des apprentissages

Une évaluation rigoureuse des apprentissages est également du ressort des commissions scolaires. Celles qui ne l'ont pas déjà fait sont invitées à se doter d'une politique en cette matière, particulièrement à l'égard du français. Cette politique devra prévoir autant que possible des épreuves distinctes de celles que les enseignants et les enseignantes appliquent eux-mêmes en classe.

Les commissions scolaires sont à même de puiser des exemples parmi elles pour préparer des instruments d'évaluation — plans d'évaluation et de classement, modèles d'épreuves formatives, grilles d'observation. . . —, pour mettre au point des modes d'organisation collective de correction des copies dans des épreuves nationales ou locales, pour analyser les résultats des élèves et pour ménager des suites aux conclusions de ces analyses.

2.3 Le recrutement et le perfectionnement du personnel

La collectivité souhaite que la qualité de la langue soit l'objet d'un souci constant et général à l'école. Les commissions scolaires ont à s'assurer que tout le personnel enseignant se trouve en mesure de répondre aux exigences de ce souci. Certaines ont résolu de vérifier la maîtrise du français écrit et parlé chez les candidats et candidates à l'enseignement avant leur engagement. Il faut souhaiter que cette pratique se répande. Elle s'applique déjà également, en maints endroits, au personnel cadre et au personnel de secrétariat, selon des barèmes appropriés, soit dans les concours de recrutement, soit dans les concours de promotion. Il y a lieu, là aussi, qu'elle se répande.

Les commissions scolaires doivent, par ailleurs, aider le personnel en place à se perfectionner et à approfondir ses compétences linguistiques. Cette mesure s'inscrit dans le prolongement des efforts que le Ministère consent déjà au chapitre du perfectionnement des enseignants et des enseignantes.

Les besoins de perfectionnement du personnel enseignant peuvent varier d'un milieu à l'autre. Un examen des expériences locales porte à croire qu'ils se font surtout sentir dans le domaine de l'évaluation des apprentissages et de la connaissance des programmes et de leurs objectifs.

2.4 Le matériel didactique

Acquis des maisons d'édition ou élaboré sur place, le matériel didactique utilisé dans les écoles requiert l'attention éclairée et vigilante des commissions scolaires.

2.4.1 L'acquisition de matériel didactique

Ainsi que le relève la consultation ministérielle sur l'enseignement du français, les commissions scolaires ont déjà pris les mesures nécessaires pour que tous les élèves du primaire et du secondaire disposent d'un manuel de base en français. C'est là une amélioration majeure par rapport à une situation encore récente.

Les manuels accompagnent les élèves à la maison, si bien qu'ils sont plus familiers aux parents que les programmes. Ces manuels peuvent les dérouter quand, dans une école, ils changent à chaque classe, en provenance d'éditeurs différents, et entraînent une autre approche pédagogique. Parents et élèves en retirent l'impression que ce sont les programmes qui changent. Ces remarques s'appliquent aussi bien aux cahiers d'exercices conçus pour compléter les manuels.

Ces observations invitent les commissions scolaires à se préoccuper de la stabilité et de la cohérence des approches pédagogiques qui ont cours dans leurs écoles. Quand elles estiment devoir procéder à des changements dans le matériel mis à la disposition des élèves, qu'il s'agisse du manuel de base ou de cahiers d'exercices, il y a lieu qu'elles évitent le plus possible d'intervenir au cours du cheminement d'une cohorte d'élèves. Qu'elles interviennent préférablement au début des études d'une nouvelle cohorte d'élèves.

2.4.2 L'élaboration de matériel didactique

En plus d'acquérir du matériel, plusieurs commissions scolaires élaborent divers documents pour servir à l'enseignement du français: feuilles de route, tableaux de planification, plans de cours, fiches pour l'enseignement de la lecture ou de l'écriture...

Le Ministère encourage les commissions scolaires à appuyer les initiatives originales et prometteuses des écoles qui désirent se doter ainsi d'instruments répondant aux besoins de leur personnel enseignant et de leurs élèves.

2.5 Les services aux adultes

Au cours des prochaines années, les adultes devront bénéficier d'efforts soutenus de la part des commissions scolaires. Deux raisons principales appellent un tel investissement.

La première a trait à l'amélioration de la formation de base, un objectif dont la pertinence vaut autant pour les adultes que pour les jeunes. À ce titre, il convient que des efforts soient consentis pour susciter l'intérêt des personnes les moins scolarisées et pour les aider à adopter une démarche structurée d'éducation. Il convient également de faire de l'accès au diplôme d'études secondaires une priorité pour le plus grand nombre, sans oublier ceux et celles dont les acquis de base sont les plus déficients.

La seconde raison qui devrait inciter les commissions scolaires à porter une attention spéciale aux adultes découle de l'implantation prochaine d'une version révisée du programme de français. La révision s'inscrit dans le processus d'harmonisation de la formation offerte aux jeunes et aux adultes. Elle vise à offrir aux adultes un programme de français comparable, dans ses orientations de base, à celui qui est dispensé aux jeunes depuis 1979.

Pour les raisons ainsi invoquées, le Ministère demande aux commissions scolaires de s'adresser tant aux adultes qu'aux jeunes dans les plans d'action qu'elles élaboreront en vue d'améliorer l'apprentissage du français.

Dans cette perspective et afin de mieux servir les populations adultes les moins scolarisées, les commissions scolaires devront travailler en collaboration avec les organismes bénévoles d'éducation populaire et d'animation communautaire. Ces organismes sont souvent mieux à même d'établir un premier contact avec les populations visées et sont les plus susceptibles d'enclencher un processus éducatif et une formation que peut sanctionner un diplôme. En conséquence, les commissions scolaires ont avantage à développer des modes novateurs de collaboration avec ces organismes.

Dans le même ordre de préoccupations, les commissions scolaires devront accentuer les services répondant aux besoins des adultes les moins scolarisés. Une attention particulière portée à l'information et à l'accueil de ces personnes constitue certes un moyen efficace pour les inciter à se prévaloir des services disponibles. De la sorte, l'action des commissions scolaires permettra d'élargir à cette population l'acquisition d'une formation de base désormais reconnue comme nécessaire pour s'intégrer socialement et professionnellement.

Finalement, il incombe aux commissions scolaires de consacrer les ressources nécessaires pour assurer le succès de l'implantation du programme révisé de français. La démarche débutera à l'automne 1989, c'est-à-dire dès que sera disponible la documentation accompagnant le programme.

Suivant des modalités qui leur conviendront, les commissions scolaires devront veiller à ce que leurs enseignants et leurs enseignantes reçoivent la formation requise pour bien connaître le programme révisé et être en mesure de l'appliquer efficacement dans leur enseignement. Le Ministère s'engage à rendre disponible en 1989-1990 la formation nécessaire à cette fin.

2.6 Les services aux allophones et aux milieux économiquement défavorisés

Les commissions scolaires qui bénéficient d'une aide particulière pour répondre aux besoins des élèves allophones et des élèves issus de milieux défavorisés sont invitées à accorder une attention toute spéciale à l'enseignement du français dans les écoles qu'ils fréquentent. Plus particulièrement dans le cas de ces élèves, la langue française est un instrument déterminant d'insertion sociale et professionnelle.

Il faut que se poursuivent les efforts accomplis au cours des dernières années pour accueillir les allophones et leur offrir des activités particulières de francisation. Souvent, à la fin d'une année passée en classe d'accueil ou de francisation, plusieurs élèves ont encore besoin d'un soutien très immédiat pour affermir leur apprentissage de la langue française. Les commissions scolaires s'efforceront de répondre à ce besoin.

Les commissions scolaires doivent également être attentives aux besoins particuliers des élèves en milieux économiquement défavorisés. Elles sont invitées à poursuivre et à accroître, si possible, les efforts consentis au cours des dernières années pour offrir à ces élèves les moyens de faire, à l'école, des apprentissages que d'autres élèves ont pu faire en milieu familial avant leur arrivée dans la classe maternelle. Parmi les apprentissages à parfaire, celui de la langue française doit tenir une place prioritaire parce qu'elle est un outil essentiel pour accéder à toutes les connaissances, tant à l'école que tout au long de la vie.

3. L'action du ministère de l'Éducation

Par les orientations qu'il définit, par les règles qu'il institue, par les ressources qu'il répartit dans le système, par les programmes qu'il établit et la documentation pédagogique qu'il diffuse, le ministère de l'Éducation assume un rôle majeur de leadership dans le système d'enseignement. Dans l'exercice de ce rôle, le Ministère entend accorder une attention prioritaire à l'apprentissage du français. En plus de fournir les orientations et les instruments de travail qu'on attend de lui, il veillera à procurer aux commissions scolaires l'encadrement et le soutien nécessaires.

3.1 Les programmes d'études

Les programmes actuels de français, comme d'ailleurs la plupart des programmes des autres matières, ont été mis au point à partir d'une conception contemporaine de la pédagogie suivant laquelle il importe de mettre les élèves dans des situations proches de la vie quotidienne afin de faciliter leurs apprentissages. Selon cette approche, l'apprentissage du français doit ultimement, au delà de l'acquisition de connaissances, conduire au développement de l'habileté à communiquer par la parole, par l'écrit et par l'écoute.

Certains acquis des élèves, particulièrement favorables, sont liés à cette conception moderne des programmes de français et aux pratiques pédagogiques qu'elle a engendrées. On pense ici à la relative aisance des élèves québécois dans l'expression orale. Le langage utilisé est concret et direct; la parole vient aisément et spontanément. Il faut consolider ces acquis.

Par ailleurs, la consultation menée par le ministre de l'Éducation ainsi que les études conduites au cours des dernières années ont révélé des faiblesses et des lacunes importantes dans les programmes. Sans pour autant remettre en cause les fondements des programmes, on déplore les ambiguïtés du discours quant à l'équilibre des divers éléments qui entrent dans l'apprentissage de la langue, le manque d'insistance sur la grammaire et sur l'orthographe, l'imprécision des objectifs d'apprentissage assignés à chaque classe. Ainsi s'expliqueraient en bonne partie les faiblesses des élèves à l'égard du français écrit.

Le diagnostic est grave. Il réclame des ajustements rigoureux. Il faut, comme le recommande à propos le Conseil supérieur de l'éducation, accorder une plus grande importance à la langue comme objet d'étude. Pratiquement, il s'agit de rendre plus systématique l'enseignement de la grammaire et de la syntaxe. Diverses stratégies pédagogiques, dont la dictée, peuvent y contribuer, pour des fins tant d'enseignement que d'évaluation. Un tel retour à la langue comme objet d'étude sera d'autant facilité qu'une information appropriée en montrera le sens et que les objectifs d'apprentissage seront précisés pour chaque classe. Dans cette perspective, le Ministère entend privilégier les actions qui suivent.

3.1.1 L'information sur les programmes

Il y a lieu de marquer clairement que les programmes de français incluent l'apprentissage de la grammaire, de la syntaxe et de l'orthographe. Il faut rappeler également que l'apprentissage de la langue passe par le développement de l'aptitude à communiquer et par l'apprivoisement des règles, l'un et l'autre aspect se conjuguant dans des situations signifiantes de communication. Ces deux aspects doivent s'intégrer pareillement dans l'enseignement, puis dans les pratiques d'évaluation.

Le Ministère entend publier avant juin 1989 deux documents, l'un s'appliquant au primaire et l'autre au secondaire, afin de raffermir et de préciser, tout en le simplifiant, le discours sur l'approche pédagogique préconisée dans les programmes. Ces brochures suggéreront aussi des stratégies intégrant aux exercices de communication proposés aux élèves l'enseignement systématique des règles régissant l'expression orale et écrite.

3.1.2 La définition des objectifs

Dans le but de rendre le contenu des programmes de français plus explicite et d'apporter aux agents du milieu scolaire un cadre de référence quant au niveau d'apprentissage que les élèves peuvent atteindre, le Ministère précisera, d'ici juin 1989, les objectifs et le contenu notionnel pour chaque classe du primaire et du secondaire. Ces travaux seront réalisés en concertation avec le réseau scolaire et permettront aux enseignants et aux enseignantes de mieux cerner les objectifs des programmes, de mieux les intégrer dans leurs activités de classe et d'évaluer les élèves plus adéquatement. Une attention particulière sera apportée dans ces travaux à l'apprentissage de la grammaire, de la syntaxe et de l'orthographe.

3.2 Le matériel didactique

La consultation ministérielle a révélé que presque tous les élèves du Québec disposent individuellement d'un manuel de base pour l'apprentissage du français, tant au primaire qu'au secondaire. C'est là une situation nettement meilleure que celle qu'on observait encore il y a quelques années. Cependant, une minorité d'élèves seulement, du moins dans certaines commissions scolaires, disposent d'une grammaire et d'un dictionnaire. Quant au fonds documentaire des bibliothèques, il a vieilli et, dans plusieurs écoles, il paraît nettement insuffisant. Des efforts doivent porter sur le renouvellement et l'extension des collections de livres de lecture et de référence.

3.2.1 Les dictionnaires et les grammaires

Il est essentiel, pour que les élèves fassent un bon apprentissage de l'écriture et de la lecture, que le personnel enseignant les habitue à utiliser le dictionnaire et la grammaire. Les programmes d'études l'exigent d'ailleurs de manière explicite. Encore faut-il qu'il y ait dictionnaires et grammaires dans les classes.

Le ministère de l'Éducation invite instamment les commissions scolaires qui ne l'ont déjà fait à prendre les mesures nécessaires pour que tous leurs élèves du second cycle du primaire et du secondaire, dans le cadre du cours de français, disposent d'une grammaire et d'un dictionnaire. Il demande également aux commissions scolaires de mettre à la disposition de chacun des responsables de l'enseignement des autres matières, au secondaire, des dictionnaires et une grammaire; cette mesure vise à ce que l'apprentissage du français soit soutenu par ceux et celles qui enseignent d'autres disciplines que le français.

Selon des modalités qui seront précisées, le ministère de l'Éducation injectera dans le réseau des ressources financières additionnelles de l'ordre de trois millions de dollars pour aider les commissions scolaires à atteindre l'objectif visé. La situation variant d'une commission scolaire à l'autre, chacune aura à prendre les décisions que lui dictent ses particularités. Il est entendu que les ressources allouées par le Ministère seront versées d'une manière qui respecte les choix déjà faits. Cependant, les commissions scolaires qui doivent combler des écarts plus considérables seront invitées à consentir des efforts plus marqués.

3.2.2 Les bibliothèques scolaires

Pour inciter les élèves à la lecture, il faut multiplier les occasions de lire tant à l'école qu'à la maison. Il est donc essentiel que les élèves aient accès à des livres de lecture et de référence nombreux et diversifiés.

À cette fin, le Ministère annonce la parution prochaine, pour le secondaire, d'un guide pédagogique centré sur le développement du goût de lire. Ce guide fournira une banque d'activités et une importante bibliographie commentée de plus de huit cent cinquante titres. Un guide de lecture existe déjà, pour le primaire, depuis 1981. Ce dernier est périodiquement mis à jour par la revue ministérielle *Vie pédagogique*.

Cependant l'état actuel des bibliothèques scolaires est préoccupant. Les collections de livres acquises au moment de la construction d'écoles, grâce à des « fonds de démarrage », ont souvent pris du retard. De plus, les efforts considérables requis pour se procurer de la documentation audiovisuelle, puis des manuels scolaires et des logiciels éducatifs, de même que pour faire reproduire des oeuvres protégées par le droit d'auteur, ont absorbé la quasi-totalité des ressources. Il s'en est suivi une détérioration des collections de livres de lecture et de référence et, au cours des dernières années, une baisse significative des ressources financières allouées par les commissions scolaires pour de nouvelles acquisitions. Les bibliothèques sont ainsi devenues le parent pauvre de la famille des ressources didactiques.

Pour amorcer un redressement en ce domaine, le Ministère mettra à la disposition des commissions scolaires des ressources financières additionnelles de l'ordre de trois millions et demi de dollars au cours des deux années qui viennent.

Cet apport de ressources nouvelles ne saurait à lui seul régler l'ensemble du problème. Outre l'insuffisance de livres, le problème des bibliothèques scolaires est souvent l'insuffisance des ressources humaines, particulièrement dans les petites écoles. À ce titre aussi, l'ampleur et la nature des besoins varient d'une commission scolaire à l'autre. Le Ministère invite instamment les commissions scolaires à évaluer leur situation et à procéder aux redressement nécessaires.

Par ailleurs, les milieux scolaires examineraient sans doute avec profit la possibilité d'une collaboration plus étroite entre les écoles et les autorités municipales pour le développement et l'animation des bibliothèques scolaires. Il y a certes lieu d'évaluer si ce genre de collaboration, qui produit d'excellents résultats dans certains pays, pourrait être adapté au contexte québécois.

3.3 L'évaluation

L'évaluation est une tâche complexe qui, particulièrement en français, requiert beaucoup de temps de la part des enseignants et des enseignantes. Il est en effet nécessaire que les habiletés développées par les élèves en lecture, en écriture et en expression orale soient régulièrement vérifiées et que les erreurs soient soulignées et corrigées.

Il importe, par conséquent, que les seuils minimaux de réussite soient mieux précisés afin que le personnel enseignant soit davantage en mesure de discerner les apprentissages que les élèves maîtrisent véritablement à la fin de chaque année ou de chaque cycle, au primaire et au secondaire.

3.3.1 L'évaluation formative des apprentissages

L'évaluation formative, c'est l'évaluation quotidienne, celle qui se fait en cours d'apprentissage, celle dont les résultats permettent à l'enseignant ou à l'enseignante d'observer si l'élève fait des progrès et l'aident à rajuster au besoin ses propres stratégies. En général, c'est l'enseignant ou l'enseignante qui exerce seul(e) la responsabilité de l'évaluation formative dans sa classe.

Le Ministère souhaite une meilleure utilisation des guides d'évaluation formative déjà publiés. Il mettra à la disposition des conseillers et des conseillères pédagogiques, ainsi que des enseignants et des enseignantes, une documentation pratique sur la façon de construire des instruments de mesure.

En plus des activités de perfectionnement du personnel enseignant conduites par les commissions scolaires, le Ministère organisera, dans chaque région du Québec, des sessions portant sur l'évaluation de la lecture, de l'écriture et de l'expression orale, de même que sur l'élaboration d'instruments de mesure. Un atelier de perfectionnement sur l'évaluation d'un texte argumentatif — lettre d'opinion, éditorial. . . — sera également proposé.

Enfin, une documentation est en préparation en vue d'aider les enseignants et les enseignantes à corriger une composition écrite à partir d'une grille permettant d'identifier les forces et les faiblesses des élèves, compte tenu de divers critères telles la clarté, la cohérence, la justesse du vocabulaire, l'orthographe d'usage et l'orthographe d'accord.

3.3.2 L'évaluation sommative des apprentissages

L'évaluation sommative est celle qui permet de faire le bilan des apprentissages; elle survient à la fin d'une partie du programme ou à la fin de tout le programme de l'année. C'est celle qui permet de vérifier si l'élève maîtrise ou non les objectifs du programme.

La responsabilité de l'évaluation sommative s'exerce à divers niveaux. Le plus souvent, elle est le fait de l'enseignant ou de l'enseignante agissant dans sa classe. À diverses étapes du cheminement scolaire de l'élève, elle implique aussi l'intervention de la commission scolaire et du ministère de l'Éducation.

Le Ministère publiera un fascicule sur l'évaluation sommative à l'intention des conseillers et des conseillères pédagogiques, ainsi que des enseignants et des enseignantes. Les activités de perfectionnement mentionnées plus haut et la documentation s'y rapportant contribueront aussi à favoriser une évaluation sommative de qualité. De plus, le Ministère continuera d'administrer des épreuves de français centralisées.

A. Les épreuves uniques

Le Ministère maintiendra à titre obligatoire l'épreuve unique de français écrit qu'il administre depuis deux ans à la fin de la 6e année du primaire. La correction de cette épreuve demeurera sous la responsabilité de chaque commission scolaire, qui utilisera à cette fin une grille fournie par le Ministère. Ce dernier continuera de vérifier l'évolution de la situation d'ensemble en corrigeant annuellement un échantillon de copies d'élèves.

Par ailleurs, pour l'obtention du diplôme d'études secondaires, tout élève de 5e secondaire devra obtenir les six crédits attribués pour le programme de français, langue maternelle. Le Ministère préparera des épreuves obligatoires pour les différents volets du programme, soit l'écriture, la lecture et l'expression orale. La prépondérance sera accordée au français écrit.

B. Les épreuves d'appoint

Pour la première fois cette année, le Ministère fournira aux commissions scolaires des épreuves d'appoint de français. Il s'agira d'épreuves-synthèse sommatives, facultatives, visant à aider les commissions scolaires à établir le bilan des apprentissages des élèves à la fin de chacun des cycles du primaire et du secondaire. En français, langue maternelle, les épreuves suivantes seront adressées aux commissions scolaires pour la fin de l'année scolaire 1987-1988:

— 3e primaire:
- épreuve de lecture,
- épreuve d'écriture,
- épreuve d'expression orale;

— 6e primaire:
- épreuve de lecture,
- épreuve d'expression orale;

— 3e secondaire:
- épreuve de lecture,
- épreuve d'écriture,
- épreuves d'expression orale (compréhension et production).

De plus, des épreuves facultatives sont disponibles, pour la session d'examen de juin 1988, en lecture, en écriture et en expression orale en 5e secondaire.

3.3.3 La précision des seuils de réussite

Comme il en a été fait mention plus haut, le Ministère précisera graduellement les exigences minimales du programme de français pour chaque année du primaire et du secondaire.

Il précisera aussi graduellement, pour chaque cycle du primaire et du secondaire, les conditions de réussite en lecture, en écriture et en expression orale. Par exemple, on définira quelles caractéristiques doit avoir un texte écrit d'un élève de 6e primaire pour être considéré comme « réussi »: nombre maximum d'erreurs dans la ponctuation, dans l'application des règles d'accord, dans l'orthographe d'usage; appréciation quant à l'utilisation des phrases et des paragraphes, appréciation de la clarté et de la cohérence du texte; appréciation du choix des informations...

Il s'agit là d'une démarche importante et complexe qui doit reposer sur un large consensus, puisque c'est par la définition de ces seuils que seront établies les conditions de réussite des élèves en français. Au cours de l'année 1988-1989, le Ministère travaillera donc à déterminer les seuils de réussite pour chaque cycle du primaire et du secondaire. Le volet touchant l'écriture sera traité en priorité.

3.3.4 La participation des enseignants et des enseignantes des autres matières

La prise en considération de la qualité du français dans l'enseignement et dans l'évaluation des autres matières que le français est déjà une pratique courante dans plusieurs commissions scolaires et les modalités d'application de cette mesure sont très variées. Au fur et à mesure qu'il introduira des éléments exigeant des développements écrits dans ses propres épreuves portant sur les différentes matières, le Ministère exigera qu'on tienne compte de la qualité du français écrit dans la correction.

3.3.5 L'évaluation des programmes d'études

Un programme d'études doit avoir été en vigueur pendant quelques années pour qu'on puisse l'évaluer avec justesse. À cet égard, il est utile de rappeler que les programmes de français ne sont d'application obligatoire dans toutes les classes du primaire et du secondaire que depuis peu. Voilà pourquoi leur évaluation ne fait que commencer.

L'évaluation du programme de français du primaire est déjà amorcée et sera complétée au cours de la présente année. Les premiers résultats seront publiés à la fin du mois d'octobre 1988 et le rapport détaillé sera disponible en janvier 1989. On procédera à l'évaluation du programme de français du secondaire en 1988-1989.

Les données recueillies à partir de cette opération d'évaluation permettront d'identifier les forces et les faiblesses des programmes et de déterminer les éléments qui appellent des ajustements.

3.4 La formation initiale et le perfectionnement des enseignants et des enseignantes

La qualité de l'enseignement du français est tributaire de la place qu'on lui accorde tout au long de la formation initiale des futurs enseignants et enseignantes. Elle dépend aussi largement de la possibilité offerte au personnel enseignant en service d'améliorer constamment sa compétence en français et de tenir à jour sa pédagogie.

3.4.1 La formation initiale

Les facultés et départements des Sciences de l'éducation imposent peu d'exigences à l'admission. Une étude du Conseil des universités le révèle. Sans aller jusqu'à souhaiter un resserrement général des conditions d'admission, le ministère de l'Éducation estime qu'il faut hausser les seuils de compétence linguistique exigés des futurs enseignants et enseignantes. À cet égard, il souhaite qu'on évalue avant l'admission aux études la maîtrise du français chez les candidats et candidates aux études universitaires en éducation. Il souhaite de même qu'une maîtrise suffisante du français constitue une condition d'obtention du diplôme. Le Ministère interviendra en ce sens auprès des facultés et départements des Sciences de l'éducation.

Le souci de la compétence linguistique des futurs enseignants et enseignantes doit être manifeste tout au cours de la formation. Il importe qu'ils soient constamment invités à utiliser un français de qualité dans leurs communications orales et écrites. La qualité du français doit être un critère d'appréciation tant des exercices théoriques que des stages pratiques. Outre le caractère exemplaire que revêtent de telles exigences, la qualité même de l'enseignement s'en trouvera renforcée. La formation initiale des enseignants et des enseignantes doit jouer un rôle majeur à cet égard.

En plus de posséder une bonne maîtrise de la langue, les candidats et candidates à l'enseignement du français doivent être bien préparés à intervenir efficacement en classe. Pour ce faire, on doit les familiariser avec les programmes d'études actuels et les stratégies d'évaluation qui les complètent. La didactique du français doit, en conséquence, constituer une discipline majeure dans le programme de formation initiale. De plus, compte tenu des difficultés plus particulières des jeunes en français écrit, il serait souhaitable qu'une plus grande attention soit accordée à la didactique de l'écriture. Les facultés et départements des Sciences de l'éducation seront invités à faire en sorte que, dans la formation initiale, toute la place requise soit laissée au développement des compétences pédagogiques particulières en enseignement du français.

3.4.2 Le perfectionnement

En plus des sommes que dépensent à cette fin les commissions scolaires, le ministère de l'Éducation dispose d'un budget annuel pour le perfectionnement des enseignants et des enseignantes. Pour les deux prochaines années, 400 000 $ de ce budget seront consacrés prioritairement à des projets de perfectionnement en français. En outre, un montant

global additionnel de 800 000 $ sera attribué à des activités répondant à des besoins locaux de perfectionnement.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, le Ministère a consacré des sommes importantes au perfectionnement en français dans le cadre du Plan de perfectionnement des maîtres de français (PPMF). Cette contribution gouvernementale se poursuit toujours, puisque les sommes versées sont maintenant intégrées dans le montant global des subventions annuelles versées aux universités par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Le perfectionnement du personnel enseignant en français requerra une intervention rigoureuse des établissements universitaires. Il leur incombera d'offrir à cette fin des programmes adaptés aux besoins concrets des enseignants et des enseignantes.

3.5 La recherche

L'apprentissage d'une langue est un processus complexe. Il importe d'en saisir les mécanismes fondamentaux pour pouvoir élaborer une pédagogie efficace. À cette fin, la recherche est essentielle. Elle permet de mieux comprendre comment les élèves apprennent et de connaître l'effet des pratiques pédagogiques sur les apprentissages. Deux types de recherche s'imposent: l'une, dite appliquée et conduite à partir de l'école et de la classe; l'autre, plus fondamentale et conduite principalement à partir des universités.

La recherche appliquée est nécessaire pour encadrer et valider l'innovation pédagogique. Appuyés et suivis par des chercheurs, les essais et les expériences qu'entreprennent les enseignants et les enseignantes pour améliorer des aspects particuliers de leur méthode d'enseignement, pour éprouver l'efficacité d'un instrument pédagogique ou encore pour mieux dépister et aider les élèves présentant des lacunes dans leurs acquis linguistiques, contribueront véritablement à faire évoluer l'enseignement du français.

Les enseignants et les enseignantes sont les maîtres d'oeuvre de ce type de recherche. Ils doivent toutefois pouvoir compter sur les compétences particulières de chercheurs expérimentés pour assurer la fiabilité des protocoles d'expérimentation et des grilles d'observation ou encore la pertinence des méthodes d'évaluation au regard des objectifs visés.

Le ministère de l'Éducation souhaite que les commissions scolaires soutiennent et facilitent des projets de recherche appliquée. Les conseillers et les conseillères pédagogiques pourraient être plus particulièrement invités à animer cette démarche et à susciter la création, autour de problèmes communs, de foyers de recherche au sein des commissions scolaires et des écoles. Le Ministère souhaite également que des équipes de professeurs, de chercheurs et d'étudiants universitaires apportent l'appui de leur compétence et de leur expérience aux éducateurs et éducatrices qui oeuvrent sur le terrain. Le Ministère consacrera un budget de 200 000 $ à la promotion et au soutien de projets de recherche visant à mesurer l'effet des innovations pédagogiques liées à l'enseignement du français.

Par delà cette recherche appliquée, il y a place pour une recherche plus fondamentale. À long terme, la recherche appliquée n'est possible que si elle s'alimente à partir de la recherche fondamentale. Inversement, la recherche fondamentale puise ses objets d'étude à même les problèmes nouveaux identifiés par les pédagogues qui expérimentent une nouvelle méthode ou un nouvel outil.

Aux chercheurs et chercheuses universitaires, il incombe d'élargir sans cesse le champ des connaissances au regard de l'enseignement du français, langue maternelle. Parce que leurs travaux constituent les cadres de référence à partir desquels se définit la recherche appliquée, ils doivent demeurer attentifs aux problèmes auxquels font face les enseignants et les enseignantes des écoles. Ces problèmes sont multiples. Ils touchent, par exemple, le niveau des compétences linguistiques accessibles à la majorité des élèves, les effets du nouveau contexte de la vie des familles sur les acquis linguistiques des enfants à leur entrée à l'école, et nombre d'autres sujets. Le ministère de l'Éducation consacrera un budget de 200 000 $ à la promotion et au soutien de travaux de recherche fondamentale.

Le Ministère apportera en outre un soin particulier à l'analyse des résultats des élèves aux épreuves uniques de français. Cet exercice, repris année après année, permettra de mieux cerner les forces et les faiblesses des élèves en français, ainsi que les problèmes les plus courants. L'analyse de ces données indiquera dans quel sens des ajustements s'imposent. Le Ministère assurera également le suivi du plan d'action dans les différentes régions du Québec.

Les investissements consacrés à la recherche multiplient leurs effets si l'on y associe une stratégie efficace de diffusion des résultats. Il y va d'ailleurs du dynamisme de la communauté des pédagogues, des chercheurs et des chercheuses qui se préoccupent d'améliorer l'apprentissage de la langue. Les résultats des recherches doivent être connus et débattus. Le ministère de l'Éducation invite donc les commissions scolaires à diffuser les résultats des recherches conduites dans leurs écoles. Pour sa part, il s'engage à organiser, deux ans après le dépôt du Plan d'action, un colloque bilan au cours duquel on dégagera les tendances de la recherche portant sur l'apprentissage du français. On y discutera des résultats les plus probants et on y identifiera les problèmes sur lesquels il serait prioritaire d'engager de nouveaux travaux.

3.6 La récompense de l'excellence

Le souci de l'amélioration du français écrit et parlé doit être présent partout dans le système scolaire. Le Ministère fera connaître davantage les différentes initiatives qui se développent en ce domaine. Il entend aussi souligner de façon particulière les efforts et les progrès accomplis en faveur de la qualité du français.

3.6.1 La reconnaissance publique des meilleures performances

Le ministère de l'Éducation, avec la collaboration des commissions scolaires, organisera une collecte systématique des réalisations consacrées à l'amélioration de l'apprentissage du français. Il publiera annuellement, à l'intention du réseau scolaire, un recueil des réalisations présentant un intérêt pédagogique particulier. De plus, il décernera un prix destiné à récompenser les auteurs des meilleurs instruments pédagogiques élaborés localement.

Le Ministère soulignera également les meilleures performances des élèves, des établissements et des commissions scolaires. Les modalités d'attribution des prix envisagés seront arrêtées à la suite de consultations avec les commissions scolaires et les milieux concernés.

3.6.2 Le rôle des médias

L'école constitue le lieu privilégié de l'apprentissage du français; c'est d'abord par elle que doivent passer les mesures de redressement. Toutefois, d'autres agents d'éducation, les médias en premier lieu, jouent un rôle important dans l'apprentissage de la langue maternelle.

Les médias sont donc invités à toujours utiliser une langue écrite ou parlée de qualité, car leurs productions sont largement diffusées et pénètrent dans tous les foyers. Les messages émanant des médias ont ainsi valeur d'exemplarité auprès des jeunes, en particulier en ce qui touche la norme de la langue parlée ou écrite. D'ailleurs, la presse est souvent utilisée comme instrument pédagogique dans la classe de français.

Les médias sont de plus en plus conscients de leur responsabilité à cet égard. Depuis plusieurs mois, la presse écrite et électronique assure une large couverture du dossier de l'enseignement du français — articles, courrier du lecteur, émissions de radio et de télévision. . . —. De plus, elle s'emploie par diverses initiatives à sensibiliser jeunes et adultes à l'utilisation d'une langue de qualité. En plus de faire connaître le travail accompli dans les écoles, la presse peut également susciter l'appui des parents et de la population dans l'action entreprise pour le renforcement du français à l'école.

Le ministère de l'Éducation invite les médias à épauler le système scolaire dans la tâche collective de revalorisation du français. Il se propose de signaler annuellement les réalisations les plus marquantes de la presse écrite et de la presse électronique dans le domaine de la promotion du français et de récompenser par un prix les auteurs de ces initiatives.

Conclusion

Dans la mise en oeuvre du Plan d'action, une responsabilité très lourde incombera, cela va de soi, aux enseignants et enseignantes de français. L'entreprise échouera cependant si l'on tente d'en faire porter le poids uniquement aux responsables de l'apprentissage du français. C'est toute l'école, tout le milieu scolaire, voire toute la communauté québécoise qui doit s'engager dans cette entreprise de santé nationale.

Il faut faire prendre conscience aux élèves québécois, qu'ils soient allophones ou de vieille souche, de l'importance d'un français de qualité non seulement dans leur environnement scolaire, mais aussi dans tous les aspects de la vie quotidienne.

Les enseignants et les enseignantes des autres matières et, de façon générale, tous les professionnels de l'enseignement, qu'ils soient à l'école primaire ou secondaire, au cégep ou à l'université, seront appelés à travailler de concert pour créer des milieux d'apprentissage où la qualité du français soit une préoccupation constante.

Cette responsabilité partagée déborde évidemment le cadre scolaire. L'école ne saurait porter seule la responsabilité de la qualité du français écrit et parlé. La famille, les médias, le monde du travail et les autorités politiques doivent aussi s'engager dans cette entreprise essentielle, laquelle ne saurait réussir que moyennant l'apport indispensable de chaque Québécois et de chaque Québécoise.

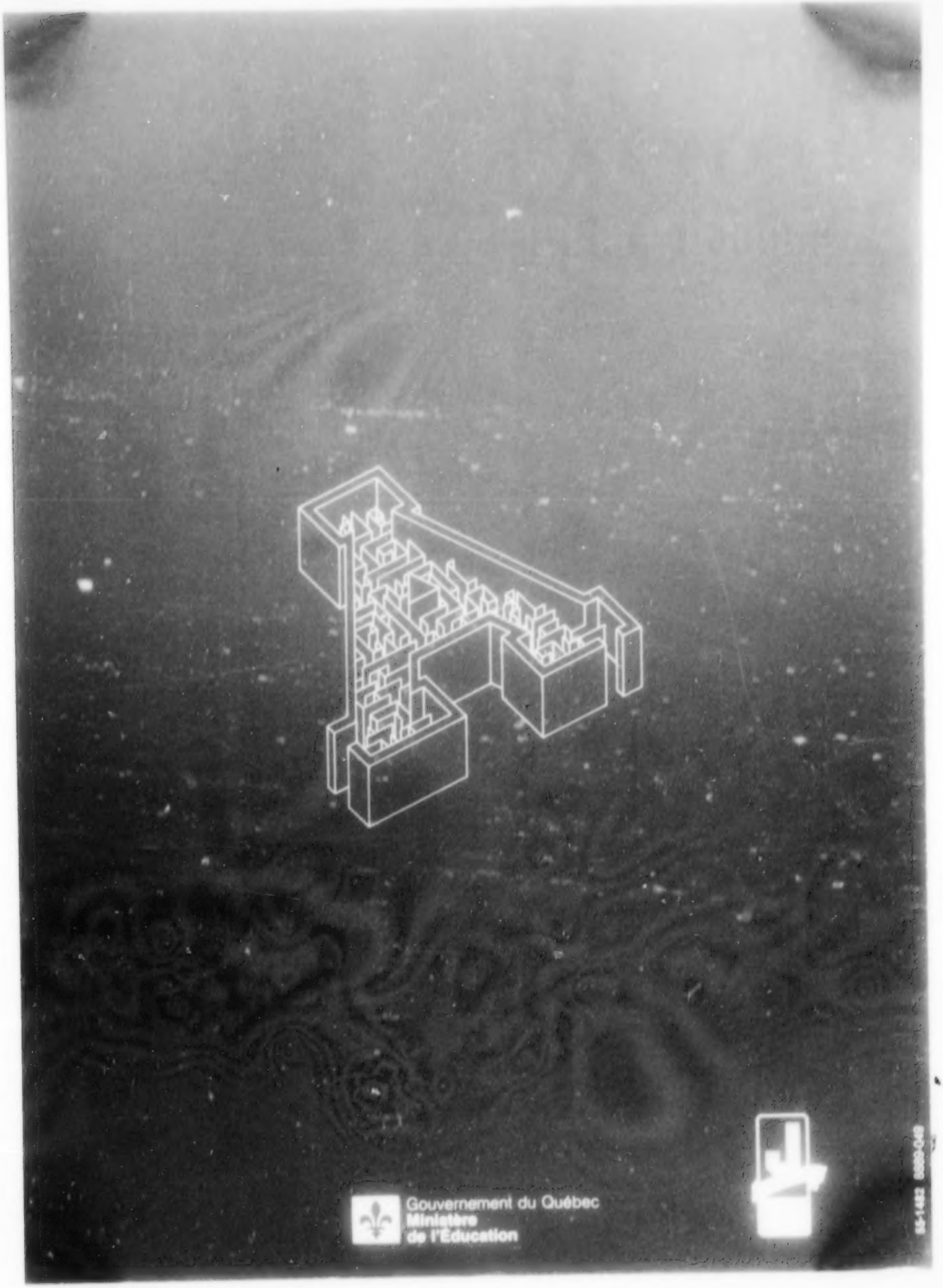
Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation